

Les échos de Chambéon

Chambéonnaises,
Chambéonnais,

L'été s'achève, les adultes ont repris le chemin du travail et les enfants celui de l'école. L'occasion de souhaiter à tous les Chambéonnaises et Chambéonnais un bel automne.

De leur côté, ces derniers mois, les membres du conseil municipal ont poursuivi les actions engagées et se sont penchés sur de nouveaux projets. Retrouvez un aperçu de ce travail au travers des comptes rendus des dernières réunions du conseil municipal retranscrits dans ce nouveau numéro des Echos de Chambéon. Ce document sert de trait d'union avec la population. Mais pour avoir des informations complémentaires et plus fréquentes, n'hésitez pas à consulter le site internet et la page Facebook de la commune de Chambéon.

*La commission
communication*

SOMMAIRE

- Conseils municipaux de mars, mai, juin et juillet
- Mieux vivre à Chambéon
- Les dates à retenir
- Horaires d'ouverture de la mairie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

En début de séance, Madame le Maire indique que Maxime Trottet a démissionné de ses fonctions de conseiller et Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison a pris acte de cette démission à partir du 2 mars 2019. Madame le Maire propose aux conseillers d'ajouter à l'ordre du jour une convention avec le CDG 42 concernant l'aide retour à l'emploi.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Madame Delorme Michelle, maire, rappelle au conseil municipal que, suite à la création de Forez-Est, les taux intercommunaux seront lissés sur 12 ans à partir de 2017. Ceci provoquera une baisse des recettes pour les communes de l'ex-CCFF. Madame le Maire propose que cette baisse soit récupérée par les impôts locaux communaux. Les bases nationales augmentant déjà de 2,2% cette année, Mme le Maire propose que l'augmentation des taux pour 2019 soit limitée à 1% et non à 2%. Après discussion, les conseillers valident cette proposition. Les taux d'imposition en 2019 seront : 5,67% pour la taxe d'habitation, 7,71% pour la taxe foncière bâtie et 27,64% pour la taxe foncière non bâti. (D1-2019-03-26).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le conseil municipal vote favorablement et à l'unanimité le budget primitif communal 2019. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 379 527 € et pour l'investissement à 368 418 €.

VOTE DES BUDGETS ANNEXES (EAU et ASSAINISSEMENT)

Le conseil municipal vote favorablement et à l'unanimité les budgets primitifs de l'eau et l'assainissement 2019.

COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite «loi NOTRe» prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées, au 1er janvier 2020. Cependant, la loi du 3 août 2018 permet de s'opposer à ce transfert et de le reporter au 1er janvier 2026 au plus tard. Le délai imparti pour ces transferts de compétence à la communauté de communes de Forez-Est ne semble pas raisonnable. Aussi, l'ensemble du conseil municipal s'oppose au transfert au 1er janvier 2020 et préfère le voir reporter au 1er janvier 2026. (D2-2019-03-26)

MODIFICATION DU POSTE DE SECRETAIRE

Madame le Maire expose qu'actuellement notre secrétaire de mairie doit faire régulièrement des heures complémentaires pour accomplir toutes les tâches à réaliser. Elle propose de revoir le contrat et de passer le temps de 24 heures à 27 heures hebdomadaires. Elle précise que les heures d'ouverture au public ne seront pas modifiées. Le conseil municipal à l'unanimité délibère favorablement la modification hebdomadaire du temps de travail. (D3-2019-03-26)

CONVENTION CDG POUR ARE

La commune conventionnera avec le CDG 42 pour le dossier d'Aide de Retour à l'Emploi. Le conseil municipal valide cette proposition. (D4-2019-03-26)

REVISION DU PLU

Le PADD (Plan d'aménagement de développement durable) présente les grandes orientations qui définissent le projet de territoire de la commune pour les années à venir et qui doivent trouver leurs transcriptions dans le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement du PLU. Suite à la présentation du PADD par Mme le Maire, l'ensemble des éléments ont été pris en compte par le conseil municipal. Une remarque a été relevée concernant la ZA du Canal. Le conseil municipal demande que les besoins en surface constructible pour la décennie à venir soient évalués entre 8 000 et 20 000 m², pour qu'une demande en cours puisse se réaliser.

DOSSIERS EN COURS

Station d'épuration : Les relevés ont été effectués. Le bureau d'études a remis son compte-rendu. Le sujet sera étudié lors d'un prochain conseil.
Bar de la salle des fêtes : Des devis sont en cours de préparation.

DIVERS

Transport scolaire : La commune de Chambéon est actuellement desservie au niveau des transports scolaires pour rejoindre les établissements de Feurs, Montbrison et le lycée technique de Néronde. À ce jour, il n'y a pas de desserte pour le collège de Montrond-les-Bains. La desserte pour le collège lycée Saint-Pierre se fait à partir de la commune de Magneux-Haute-Rive. Plusieurs élèves de notre commune se rendant au lycée Saint-Pierre, une demande sera faite auprès des services du Département pour étirer la desserte jusqu'à Chambéon.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer aux associations la même subvention que l'année précédente. (D1-2019-05-09).

FONDS DE CONCOURS 2019

Madame le Maire précise que, suite à la délibération de la CCFE du 11 juillet 2018, le conseil communautaire reverse un fonds de concours à notre commune d'un montant de 7 667 € pour l'année 2019. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour cette somme. (D2-2019-05-09).

JURES D'ASSISES

La commune de Chambéon ayant été tirée au sort parmi les communes du canton, le conseil municipal se doit à son tour de tirer au sort trois personnes parmi les personnes inscrites sur la liste électorale. Ces trois personnes seront informées par courrier.

DEVIS POUR LA SALLE DES FETES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le souhait de rénover la salle des fêtes, datant de 1985. L'éclairage à led a été installé, les peintures rafraîchies, de nouvelles tables ont été achetées et le côté cuisine a été rénové. Il reste à renouveler la banque d'accueil et les deux WC turcs pour que l'ensemble soit adapté à tous les publics. Elle présente au conseil municipal les devis de plusieurs entreprises. Le conseil municipal décide que JLR Menuiseries réalisera le bar (7 125 € HT) et Plomberie Chauffage Montabonnel installera les deux WC surélevés et remplacera le lavabo cassé (1 708 € HT). Le conseil municipal sollicitera une demande de subvention au Département de la Loire sur l'enveloppe de solidarité 2020. (D3-2019-05-09). De plus, un nouveau percolateur est commandé car l'autre est hors service.

PROJET AMELIORATION ENERGETIQUE LOGEMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire présente les rapports du SIEL concernant les trois logements communaux. Suite à ce bilan, le conseil municipal décide de monter un dossier d'aide Renolution 2019 auprès du SIEL concernant l'appartement du 1er étage de la mairie. Il s'agira de remplacer les menuiseries extérieures, les volets et la ventilation. L'entreprise retenue est Atelier CIA de Montrond-les-Bains pour un montant de 13 782,80 € HT et de Hestia énergies pour la ventilation. (D4-2019-05-09) Concernant les logements 14 rue du Moulin, le conseil municipal étudie la possibilité de la mise en vente de cet immeuble.

TRANSFERT COMPETENCE AU SIEL, IRVE (Infrastructures recharge voitures électriques)

Madame le Maire informe l'assemblée que le SIEL a un projet de DSP pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, à une échelle inter-régionale. Notre collectivité, adhérente au SIEL TE-Loire, soutient cette démarche qui vise à assurer le déploiement de l'électromobilité sur nos territoires. Le conseil municipal donne son accord de principe.

DOSSIERS EN COURS

Marquage au sol : l'entreprise Bec Marquage réalisera les traçages en résine sur les marquages au sol actuels (dents de requin, passage piétons, bandes stop) qui résisteront davantage dans le temps.

DIVERS

La commission Plan d'eau s'est réunie vendredi 26 avril. M. Jankow a présenté son projet de promenade à poneys autour du plan d'eau et d'un point vente de boissons-gâteaux les samedis, dimanches et un ou deux jours par semaine. Le

conseil municipal donne un accord pour l'année 2019.

Le conseil municipal donne un avis favorable à Florian Cizeron pour l'utilisation du terrain de tennis pour des animations sportives les samedis matins d'été.

La municipalité invite les familles à la fête des mères vendredi 24 mai à 19 h, salle Arc En Cil.

La population est invitée également à l'inauguration des dernières réalisations communales : la requalification de l'allée du four à pain, la création de la place de la Croix et la réalisation du plateau traversant, samedi 22 juin à 10 heures.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

MODIFICATION DE LA REGIE PECHE

Madame le Maire présente le procès-verbal du 28 mai 2019. Il en ressort un débet d'un montant de 98 €. Madame le Maire propose d'accepter une remise gracieuse pour ce débet. (D1-2019-06-27).

Suite aux conseils de la trésorerie, il est proposé une réorganisation de la régie pêche avec un régisseur titulaire et trois sous régies. (D2-2019-06-27) (D3-2019-06-27).

APPROBATION DU CA ZA 2018

Le conseil municipal approuve le compte administratif pour le budget ZA n°3 du Canal (D4-2019-06-27). Tous les terrains sont vendus. Le conseil municipal délibère pour la dissolution du budget ZA. Il se clôture avec un déficit de 7 772,85€, qui est repris par le budget communal. Pour rappel, suite à la loi NOTRe, les zones artisanales deviennent compétences des intercommunalités. (D5-2019-06-27).

SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide de reporter la décision pour le changement des menuiseries.

APPARTEMENT 1ER ETAGE DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du SIEL pour le changement des menuiseries extérieures du premier étage de la mairie dans le programme Renolution. La subvention devrait être de l'ordre de 25% des dépenses. Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Conseil départemental pour une aide supplémentaire. Le conseil municipal valide cette proposition. (D7-2019-06-27).

DOSSIERS EN COURS

Convention ENIR : La commande des ordinateurs portables et tablettes est en cours.

Restaurant scolaire : Madame le Maire fait le bilan de la réunion de l'école et de la rencontre avec la

MFR du Forez, qui prépare et livre les repas pour la cantine. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas malgré la hausse du tarif de la MFR au 1er septembre 2019, mais de faire évoluer le règlement : tout enfant inscrit à la cantine verra son repas facturé.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2019

En début de séance Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération modificative. Elle concerne la clôture du budget de la Zone artisanale et la nécessité de diminuer certains postes de dépenses de fonctionnement pour compenser le déficit du budget de la zone artisanale (DM n°1-2019-07-04)

SALLE DES FETES

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise JLR Menuiserie de Poncins pour un montant de 5 141,96 € HT. L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour le remplacement de ces portes. Une demande de subvention est déposée auprès du Conseil départemental. Elle sera rattachée à la subvention concernant la salle des fêtes. (D1-2019-07-24)

CLECT

Le conseil municipal étudie l'évaluation des charges transférées de cinq Communes à la CCFE relatives au transfert à l'intercommunalité des crèches Multi-accueil de Balbigny, Panissières, Rozier-en-Donzy et Saint-Marcel-de-Félines ainsi que du Point Rencontre Emploi de Veauche. Il valide l'évaluation des charges transférées indiquées ci-dessus (D2-2019-07-24).

RPQS ASSAINISSEMENT 2018

Madame le Maire donne lecture du rapport prix et qualité du service assainissement pour l'année 2018. Le conseil municipal adopte ce rapport. (D3-2019-07-24).

RPQS EAU POTABLE 2018

Madame le Maire présente le rapport prix et qualité du service eau potable pour l'année 2018. Le conseil municipal adopte ce rapport.(D4-2019-07-24).

DIVERS

Madame le Maire donne lecture des délibérations de la CCFE prises lors du dernier conseil communautaire : celle concernant le FPIC 2019 et celle concernant un vœu de soutien affirmant le caractère du service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris.

Mme le Maire présente l'ensemble des pièces envoyées par le bureau d'études concernant la révision du PLU.

LES DATES A RETENIR

SEPTEMBRE

Samedi 7 : Rencontre amicale de

l'ABC Challenge Georges Diard

Dimanche 8 : Vide-grenier de

l'ASCM à Magneux

Vendredi 13 : Assemblée générale

du Sou des Ecoles, salle Arc En

Ciel à 19 heures

Mercredi 25 : Repas trimestriel du

Club du 3ème âge et de l'amitié,

salle Arc En Ciel

Vendredi 27 : Vente de brioches du

Sou des Ecoles, début 18h15,

place des Anciens Combattants

Samedi 28 : Concours de boules

tête à tête de l'ABC à 14 heures

OCTOBRE

Mardi 15 : Assemblée générale de

la FNACA à Mornand

Samedi 12 : Repas du CCAS pour

les anciens à 12 heures

Samedi 19 : Rencontre des classes

en 1 et 6 , salle Arc En Ciel à

12 heures

Jeudi 31 : Halloween à 18h30,

parking salle des fêtes

NOVEMBRE

Mercredi 6 : Repas au restaurant

club du 3ème âge

Lundi 11 : Cérémonie du souvenir

du 11 novembre à Magneux à

10h45

Samedi 16 : Assemblée générale

de l'ABC à 10h30, salle des boules

Dimanche 17 : Loutre, Castor, et

autres mammifères aquatiques, de

14h30 à 16h30, à l'Ecopôle

DECEMBRE

Samedi 7 : Téléthron à Magneux

Samedi 14 : Fête de Noël du Sou

des Ecoles, salle des fêtes

Mercredi 18 : Repas trimestriel du

Club du 3ème âge et de l'amitié,

salle Arc En Ciel

Mardi 31 : Saint Sylvestre de

l'ASCM à Magneux

**Echanges des voeux dimanche 5
janvier 2020 à 10h45.**

LA MAIRIE

La mairie est ouverte les mardis

de 13h30 à 17 heures,

les mercredis de 12 à 14 heures

et les jeudis de 8 heures à 12h30.

Tél. : 04.77.27.81.82

e-mail : mairie@chambeon.fr

Site internet : www.chambeon.fr

Page Facebook :

www.facebook.com/Communedechambeon/

Chambeon/

MIEUX VIVRE A CHAMBEON

RENTREE SCOLAIRE

Cette nouvelle rentrée connaît une stabilité des effectifs. L'école publique Premier Envol accueille 98 élèves répartis en quatre classes : 11 PS, 5 MS et 15 GS avec Servane Descouriaux, 21 CP avec Séverine Thinet (directrice), 8 CE1 et 12 CE2 avec Nadège Monier, 17 CM1 et 9 CM2 avec Valérie Gonnet Léard. Nous accueillons cette année Céline Planel, qui enseignera une journée dans les trois plus petites classes. Il est rappelé que pour la sécurité de tous, aux heures d'entrée et de sortie des classes, le stationnement se fait uniquement sur les parkings. Les trottoirs étant réservés aux enfants, poussettes et autre piéton.

PLU

Le projet de révision du PLU vient d'être arrêté par le conseil municipal. Madame le Maire reçoit sur rendez-vous les mardis et jeudis pour toute information concernant cette révision et les nouvelles dispositions du document d'urbanisme. La population sera invitée à venir donner son avis sur ce projet lors d'une enquête publique d'un mois qui aura lieu dès que les avis des personnes publiques associées et autres services consultés nous seront parvenus (délai de trois mois). Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pour voter, lorsque vous aménagez dans une commune, vous devez faire la démarche de vous inscrire sur les listes électorales en allant sur <https://www.service-public.fr/> ou en vous rendant au secrétariat de mairie. Ainsi votre radiation de la commune d'origine s'effectuera. Ce n'est pas automatique !

NUMERO D'HABITATION

Les Chambéonnaises et Chambéonnais n'ayant pas encore récupéré leur plaque indiquant le numéro de leur habitation sont invités à se présenter en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

AGRESSIONS CANINES ENVERS LES FACTEURS

Face à la multiplication des morsures canines à l'encontre des facteurs dans le cadre de leur tournée, la direction exécutive régionale de La Poste a mis en œuvre un plan de prévention et a demandé à tous ses facteurs de signaler les zones où ils estiment que la distribution est dangereuse du fait de la présence d'un chien. Des mesures devront alors être mises en œuvre par le propriétaire. Si rien n'est fait, La Poste prendra la décision de suspendre la distribution du courrier.

MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre se distingue par sa coloration contrastée noire et blanche. Dans la région depuis 2012, il peut être vecteur de maladies comme le zika, la dengue et le chikungunya. Si le moustique tigre se contamine en piquant un voyageur malade, il devient capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage. Pour prévenir la transmission de maladies infectieuses, il convient de se protéger des piqûres du moustique (vêtements longs, répulsif sur les vêtements, répulsifs cutanés). Le moustique tigre se développe dans des petites quantités d'eau ; ainsi, la destruction par tous de ses gîtes de reproduction est essentielle (eau stagnante dans les coupelles de pots de fleurs par exemple). Cette action citoyenne permet de compléter les actions collectives mises en place. Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.